

# magazine eandis

VOTRE GUIDE DE L'ENERGIE

België-Belgique  
P.B. - P.P.  
B - 5469

Novembre  
2010

# 15

LA CHASSE A L'ENERGIE EST OUVERTE //

EMPRUNTEZ GRATUITEMENT UN COMPTEUR D'ENERGIE //

VOUS DEMENAGEZ ? N'OUBLIEZ PAS VOTRE ENERGIE !

## Le gaz naturel, un choix... naturel!

## Primes URE 2011

CONCOURS //

## De superbes prix à gagner!





**Vous êtes un technicien  
hors pair?**

**Votre place est chez nous !**



Toujours un job près de chez vous  
Info sur [www.eandis.be](http://www.eandis.be)



04

04

**Primes URE 2011**

Vous avez des projets de construction ou de rénovation? Choisissez des solutions à faible consommation d'énergie. En effet, votre gestionnaire de réseau de distribution récompense vos efforts dans ce domaine. Vous pourrez continuer à demander des primes auprès d'Eandis en 2011.

08

**Empruntez gratuitement votre compteur d'énergie**

Connaissez-vous la consommation de vos appareils électriques et le coût que représente cette consommation? Un compteur d'énergie vous permettra de le savoir précisément. Eandis vous prête gratuitement cet appareil.

10

**Comment faire pour économiser de l'énergie?**

Avec un peu de bon sens, des changements de comportement modérés et quelques gestes rationnels, vous obtiendrez déjà des résultats probants. Dans ce magazine, nous vous donnons en outre quelques règles pratiques et conseils énergétiques. Par ailleurs, le 'Bond Beter Leefmilieu' organise, en collaboration avec Eandis, une gigantesque 'chasse à l'énergie', dans le prolongement de la campagne 'Quartiers climat' des années précédentes.



08



10



13



19



21

**13 Vous allez déménager? N'oubliez pas votre énergie!**

Un déménagement s'accompagne de nombreuses démarches. Savez-vous exactement ce que vous devez faire pour déménager votre énergie sans accroc? Nous vous l'expliquons, étape par étape.

**16 Eandis, plus proche que vous ne le pensiez**

Découvrez en quelques mots la mission d'Eandis, ce que nous faisons et de quelle manière vous pouvez nous adresser vos questions concernant votre raccordement au gaz naturel ou à l'électricité.

**19 Concours**

Participez à notre concours et tentez de remporter un édredon qui vous tiendra bien au chaud. N'oubliez pas de vérifier si votre nom se trouve dans la liste des vainqueurs de notre dernier concours.

**21 Le gaz naturel, un choix... naturel**

Le gaz naturel vous offre de nombreux avantages - économiques, écologiques, mais aussi financiers. Vous envisagez un raccordement au gaz naturel, mais vous vous posez encore certaines questions? N'hésitez pas à demander un rendez-vous sans engagement, pour un conseil personnalisé.



# Vous avez projets de construction (rénovation)?

## N'oubliez pas les économies d'énergie et bénéficiez de nos primes!

Vous avez des projets de construction ou de rénovation? Appliquez des mesures d'économie d'énergie. En effet, les efforts consentis dans ce domaine sont récompensés. Vous pourrez continuer à soumettre vos demandes de primes à Eandis en 2011. Il y a trois groupes de primes:

- 1 Primes pour logements existants
- 2 Primes pour nouvelles constructions
- 3 Primes pour logements neufs et logements existants.

### 1 PRIMES 2011 POUR LOGEMENTS EXISTANTS

Les primes proposées en 2011 pour les logements existants (logements raccordés au réseau de distribution d'électricité avant le 1/1/2006) sont identiques à celles proposées en 2010. Seul l'octroi de la prime relative aux pompes à chaleur est étendu. Vous pourrez, à partir de 2011, demander une prime pour les pompes à chaleur du type sol/eau, eau/eau, air/eau, air/air, évaporation directe/eau ou évaporation directe/condensation directe.

### ■ Chauffage

Chaudière à condensation au gaz naturel	125 euros
Pompe à chaleur (*)	maximum 1 680 euros
Chauffe-eau solaire pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage des locaux	75 euros/m <sup>2</sup> surface de capteurs solaires minimum 525 euros maximum 1 500 euros
Vanne thermostatique sur radiateurs	5 euros/pièce

(\*) Prime valable pour les pompes à chaleur de type sol/eau (COP ≥ 4,3), eau/eau (COP ≥ 5,1), air/eau (COP ≥ 3,1) air/air (COP ≥ 2,9), évaporation directe/eau (COP ≥ 4,3), évaporation directe/condensation directe (COP ≥ 4,3).

Le COP (« Coefficient Of Performance ») est une indication relative au rendement de la pompe à chaleur. Il indique le rapport entre la consommation d'électricité et la chaleur produite. Une pompe à chaleur ayant, par exemple, un COP de 4 fournit, pour chaque kWh d'électricité consommé par le compresseur, 4 kWh de chaleur utile. En d'autres termes, les 3/4 de la chaleur produite sont entièrement gratuits.



### ■ Eau chaude

Chauffe-eau solaire pour l'eau chaude sanitaire	75 euro/m <sup>2</sup> surface de capteurs solaires minimum 525 euros maximum 1 500 euros
Chauffe-eau de cuisine au gaz naturel	100 euros

### ■ Isolation et ventilation

Isolation du toit	4 euros/m <sup>2</sup> ou 2 euros/m <sup>2</sup> si vous placez vous-même l'isolation
Vitrage haut rendement	10 euros/m <sup>2</sup>
Isolation du mur extérieur	4 euros/m <sup>2</sup> ou 2 euros/m <sup>2</sup> si vous placez vous-même l'isolation
Système de ventilation avec récupération de la chaleur	150 euros
Pare-soleil extérieur	10 euros/m <sup>2</sup>



### ■ Gestion de l'énergie

Transformation d'une habitation suivant le principe de la maison passive	2 000 euros
Transformation d'un appartement suivant le principe de la maison passive	700 euros



2

**PRIMES 2011 POUR NOUVEAUX LOGEMENTS**

Les nouvelles constructions efficaces sur le plan énergétique donnent, elles aussi, droit à des primes. Les primes proposées par Eandis en 2011 sont identiques aux primes de 2010.

**Niveau de prestation énergétique**

Le niveau de prestation énergétique, en abrégé 'Niveau E', est une mesure de la consommation d'énergie de votre habitation et de ses installations fixes. Le niveau E de votre logement neuf est indiqué sur le certificat de prestation énergétique, obligatoire depuis le 1er janvier 2006.

Plus la valeur du niveau E est faible, plus votre habitation est économe en énergie. Sur le plan légal, un logement neuf à construire ne peut dépasser la norme E 80. Votre architecte vous en dira plus à ce sujet.

Eandis souhaite encourager les personnes construisant de nouveaux logements à dépasser les prescriptions légales en matière d'efficacité énergétique. Nous vous offrons une jolie prime à partir d'un niveau E de 60: 1 000 euros pour une maison unifamiliale, 400 euros pour un appartement. Le montant de la prime augmente en fonction de l'amélioration (baisse) du score de votre habitation. Par exemple, si votre habitation atteint un niveau E de 30, la prime passe à 2 300 euros pour une maison et à 1 100 euros pour un appartement.

Mieux encore: lorsque votre maison ou votre appartement est également équipé d'un **chauffe-eau solaire**, la prime est majorée de 300 euros.

Primes URE 2011 pour le niveau de prestation énergétique des logements neufs

Niveau E	Maison unifamiliale		Appartement	
	Sans chauffe-eau solaire	Avec chauffe-eau solaire	Sans chauffe-eau solaire	Avec chauffe-eau solaire
60	1 000 €	1 300 €	400 €	700 €
50	1 400 €	1 700 €	600 €	900 €
40	1 800 €	2 100 €	800 €	1 100 €
30	2 300 €	2 600 €	1 100 €	1 400 €
20	2 800 €	3 100 €	1 400 €	1 700 €
10	3 300 €	3 600 €	1 700 €	2 000 €
0	3 800 €	4 100 €	2 000 €	2 300 €

La liste complète des primes (pour tout niveau de prestation énergétique obtenu) se trouve sur [www.eandis.be](http://www.eandis.be).

3

**PRIMES 2011 POUR LOGEMENTS NEUFS ET LOGEMENTS EXISTANTS**

Système de domotique	100 euros (logement neuf) 150 euros (logement existant)
Sèche-linge au gaz naturel	250 euros
Détecteur de monoxyde de carbone (CO)	25 euros/pièce (maximum 2 pièces)

**JUSQU'À QUAND LES PRIMES SONT-ELLES VALABLES?**

Vous pouvez encore être éligible à nos primes URE 2010 pour des achats facturés en 2010. Vous avez jusqu'au 1er juillet 2011 pour présenter votre demande de primes.

Si vous envisagez d'investir dans les économies d'énergie en 2011, nos primes URE 2011 sont valables pour les factures datées du 1er janvier au 31 décembre 2011. Les formulaires de demande doivent nous parvenir avant le 1er juillet 2012.

**COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PRIME AUPRÈS D'EANDIS?**

Notre site Internet est le moyen le plus rapide de demander votre prime ([www.eandis.be](http://www.eandis.be) > demander une prime). Bien entendu, les formulaires de demande sont également disponibles par téléphone, en appelant notre numéro général (078/35.35.34) ou peuvent être retirés dans l'un de nos bureaux d'accueil.

Une fois toutes les conditions remplies, dans la mesure où les informations demandées et les documents nécessaires ont été communiqués, vous serez informé par écrit du versement prochain de la prime sur votre compte bancaire. Vous serez également informé par écrit en cas de données manquantes ou d'impossibilité de verser la prime.

Les conditions générales et les formulaires de demandes de primes URE 2011 seront disponibles sur notre site Internet à partir 1er janvier 2011.



**Plus vite via l'Internet!**

Les demandes de primes complétées par voie électronique, avec factures scannées, nous permettent de verser plus rapidement votre prime. Surfez vite sur [www.eandis.be](http://www.eandis.be)!

Vous voulez réduire votre facture d'électricité?

Empruntez gratuitement un compteur d'énergie



Comment savoir si votre consommation d'électricité est supérieure à la normale? Faites-vous mieux ou moins bien qu'un ménage moyen? Combien consomme votre lave-linge ou votre télévision en 24 heures? Ces informations ne figurent pas sur la facture de consommation de votre fournisseur d'énergie. Il est par conséquent utile de le découvrir par ses propres moyens, avec un compteur d'énergie par exemple.

Identifier les appareils énergivores? Faites le test avec un compteur d'énergie.



■ Qu'est-ce qu'un compteur d'énergie?

Le compteur d'énergie est un appareil intelligent qui se place entre la prise et l'appareil ménager. Il enregistre, lorsque votre appareil ménager fonctionne, différentes données telles que la consommation d'électricité, le coût de l'énergie, la durée du comptage, etc. Les seuls paramètres à encoder sont le temps et le prix du kWh. Le compteur d'énergie vous permet de détecter les gros consommateurs et, ce faisant, de réduire votre consommation.

■ Que vous permet-il de mesurer?

Il est utile de contrôler la consommation d'appareils fonctionnant jour et nuit (ex. un frigo) ou restant quotidiennement allumés pendant une période prolongée (ex. une télévision). D'une manière générale, les appareils produisant de la chaleur (le lave-linge notamment) consomment sensiblement plus d'électricité que les appareils qui n'ont qu'un moteur (un aspirateur, par exemple).

Il est certainement utile de contrôler les petits appareils de forte puissance tels que machine à pain, gaufrier, barbecue de table, fer à repasser, etc. Dressez la liste de tous les appareils que vous souhaitez contrôler et procurez-vous un compteur d'énergie.

■ Combien consomment vos appareils électriques?

Pour savoir si votre consommation est faible ou élevée, vous devez disposer de valeurs de référence vous permettant d'établir la comparaison. Vous trouverez ci-après les données de consommation de quelques appareils. Si votre appareil consomme beaucoup plus que les valeurs suivantes, il conviendrait peut-être d'envisager l'achat d'un modèle plus économique.

(\*) Calcul effectué sur la base d'un prix de l'électricité de 0,19 euro par kWh.

	Consom. d'électricité en kWh	Consom. annuelle en kWh	Prix annuel de l'énergie en euros (*)	Notez votre consom. ci-dessous
Refroidir et congeler (label A++)	pour 24 heures			
Combiné frigo/congélateur, grand modèle	0,55	200	38,00	
Combiné frigo/congélateur, modèle table	0,35	127	24,13	
Frigo modèle table sans compartiment congélation	0,23	84	15,96	
Congélateur coffre 200 litres	0,41	150	28,50	
Congélateur armoire 200 litres	0,44	160	30,40	
Lave-vaisselle (220 cycles)	par cycle	220 cycles	220 cycles	
Lave-vaisselle classe A	1,05	231	43,89	
Lave-vaisselle classe C	1,31	288	54,72	
Laver et sécher (220 cycles)	par cycle	220 cycles	220 cycles	
Lave-linge (5 kg de lessive à 40°C)	0,50	110	20,90	
Sèche-linge avec pompe à chaleur classe A (condensation)	1,75	368	69,92	
Sèche-linge à évacuation classe C, pour 5 kg	3,35	704	133,76	
Sèche-linge à condensation classe C, pour 5 kg	3,65	767	145,73	
Autres	par heure			
Ordinateur + écran (200 watts)	0,20	60 (300 h)	11,40 (300 h)	
Four à micro-ondes (900 watts)	0,90	45 (50 h)	8,55 (50 h)	
Four (1 500 watts)	1,50	150 (100 h)	28,50 (100 h)	
Télévision classique 36" (200 watts)	0,20	140 (700 h)	26,60 (700 h)	
Télévision LCD 37" (190 watts)	0,19	133 (700 h)	25,27 (700 h)	
Télévision plasma 37" (240 watts)	0,24	168 (700 h)	31,92 (700 h)	

Empruntez gratuitement un compteur d'énergie dans un bureau d'accueil de votre région

Vous pouvez emprunter gratuitement un compteur d'énergie dans l'un de nos 25 bureaux d'accueil (les adresses et les heures d'ouverture sont indiqués p. 18). Un formulaire est à remplir sur place. Le compteur d'énergie vous est ensuite prêté pendant deux semaines. L'appareil doit être restitué dans le même bureau d'accueil à la date convenue.

■ Vous souhaitez en savoir plus?

Vous souhaitez emprunter gratuitement l'un de nos compteurs d'énergie? Nous vous proposons une brochure pratique avec un mode d'emploi détaillé. La brochure est disponible en téléchargement sur [www.eandis.be](http://www.eandis.be) > URE > Brochures. Vous pouvez également retirer l'appareil dans l'un de nos bureaux d'accueil ou le demander par téléphone en appelant le 078 35 35 34.



# Comment faire pour économiser de l'énergie ?

*Faire des économies d'énergie, ce n'est pas très compliqué. Il est évidemment important de bien isoler votre habitation et d'utiliser des appareils basse consommation. Toutefois, un peu de bon sens, des changements de comportement modérés et quelques gestes rationnels vous permettront déjà d'obtenir des résultats probants.*

Vous pouvez déjà commencer par quelques règles pratiques et conseils énergétiques. Voici quelques exemples.

- ▶ Chauffer moins ou ne pas chauffer les pièces que vous n'utilisez pas.
- ▶ Éteindre intégralement les appareils électriques tels que radios, télévisions, ordinateurs ou lecteurs de CD et ne pas les laisser en position de veille.
- ▶ Ne faire tourner le lave-linge ou le lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins.
- ▶ Faire tourner le lave-linge sur le programme économique. C'est tout à fait suffisant avec les lessives modernes. Des températures supérieures ne sont nécessaires que lorsque la lessive est très sale.
- ▶ Mettre les couvercles sur les casseroles lors de la cuisson.
- ▶ Utiliser des ampoules économiques.
- ▶ Installer un pommeau de douche économique.
- ▶ Dégivrer régulièrement le congélateur.
- ▶ Isoler les conduites d'eau chaude dans les locaux non chauffés.
- ▶ Opter pour des appareils à faible consommation.

Vous trouverez une multitude de conseils en matière d'économies d'énergie sur notre site [www.eandis.be](http://www.eandis.be), à la rubrique URE, pour satisfaire tous vos projets énergétiques.

Le suivi des compteurs constitue une base essentielle. L'expérience démontre que les ménages suivant leurs index de gaz naturel et d'électricité chaque semaine acquièrent un 'réflexe énergétique'. C'est le premier pas sur la voie de la réduction de la consommation.

Sur notre site Internet [www.eandis.be](http://www.eandis.be), sous la rubrique URE > Moniteur de consommation, vous trouverez des cartes de comptage vous permettant de suivre de manière simple et efficace votre consommation d'énergie. Vous y trouverez également une application électronique pour introduire, en ligne, vos relevés de compteurs, les suivre mois après mois et les comparer à celle du ménage moyen dans des conditions similaires.



## La chasse à l'énergie est ouverte

La nouvelle saison de la chasse s'ouvre le 1er décembre. Cette année, nous chasserons les 'énergivores'. En effet, le Bond Beter Leefmilieu organise, en collaboration avec Eandis, une gigantesque 'chasse à l'énergie', dans le prolongement de la campagne 'Quartiers climat' des années précédentes.

### ■ Le gaspillage d'énergie dans le collimateur

Nous mettons au défi les participants d'économiser autant d'énergie que possible, en quatre mois et en groupe, entre le 1er décembre et le 31 mars. Les participants peuvent se regrouper avec d'autres ménages qui vivent dans le même quartier ou qu'ils connaissent par l'intermédiaire de l'école ou d'une association. Unique condition à remplir: vous devez habiter dans la même commune.

Bien évidemment, chacun peut économiser l'énergie seul chez soi. Toutefois, il est plus agréable et plus intéressant de le faire en groupe. Chaque groupe recevra aide et conseil d'un maître de l'énergie, qui fera office de 'garde-chasse' de service!

### ■ Pourquoi participer?

En économisant l'énergie, vous réduisez votre facture d'énergie et vos dépenses. Votre participation vous permettra de soumettre votre habitation à un examen énergétique approfondi et de découvrir votre propre comportement énergétique. Vous obtiendrez également toutes les informations relatives aux économies d'énergie, aux subsides et aux primes.



À la fin de la saison de la chasse à l'énergie, nous dresserons l'inventaire des prises et vous recevrez un calcul détaillé de la quantité d'énergie économisée par le groupe (et vous-même). Un joli trophée-souvenir attend chaque chasseur. Vous pouvez également économiser pour remporter un 'peignoir chasse à l'énergie' exclusif à un prix vraiment avantageux.

### ■ Qui peut participer?

Le défi est ouvert à tous. Un groupe doit au minimum compter cinq ménages et votre commune doit elle aussi participer. Les participants peuvent s'inscrire sur [www.energiejacht.be](http://www.energiejacht.be). Vous trouverez des informations et des conseils à cette adresse.

### ■ Déroulement pratique

Le maître de l'énergie organisera à intervalles réguliers une réunion, une sorte de 'soirée Tupperware' sur l'énergie. Vous y rencontrerez les participants d'autres groupes lors du lancement de la chasse. Des petits remontants sont prévus, ainsi qu'un événement final. Autant de moments idéaux pour échanger des expériences et des conseils concrets.

### ■ Qui est le maître de l'énergie?

Chaque groupe sera assisté d'un ou plusieurs maître(s) de l'énergie. Il s'agira, de préférence, d'un participant du groupe présentant sa candidature pour assumer cette fonction.

Le maître de l'énergie recevra tout d'abord une formation énergétique et les outils nécessaires pour mesurer la consommation d'énergie dans un ménage et aider celui-ci par ses conseils.

## Votre entreprise est-elle un professionnel de l'énergie?

Vous pouvez, en tant que petite, moyenne ou grande entreprise, intégrer le facteur 'sensibilisation à l'énergie' dans toutes vos activités. Bien souvent, cela ne vous coûtera rien. Et c'est toujours rentable. Faites connaître vos mesures énergétiques auprès de vos clients, votre image en sortira gagnant. Un double bénéfice.

### ■ Agissez!

En tant qu'employé, vous pouvez lancer un signal au sein de votre entreprise et formuler des propositions. Demandez qu'on prenne le temps de réfléchir à la question. Demandez de désigner une personne (vous-même?) spécifiquement chargée de suivre la maîtrise énergétique. Des exemples? Demandez à vos fournisseurs de proposer des alternatives. Invitez des associations environnementales ou énergétiques ou des conseillers spécialisés qui pourront vous aider en répondant à toutes vos questions énergétiques. Ces investissements seront profitables à terme.

### ■ Chaque geste est important

Certaines mesures intégrant durablement l'écologie dans les lignes d'action stratégiques, parallèlement à l'aspect économique, peuvent aboutir à d'importantes avancées écologiques.

D'autres mesures produiront des résultats plus modestes, mais possèdent souvent une grande valeur symbolique et motivante. Elles sensibilisent vos collègues et modifient durablement leur comportement.



### ■ Quelques exemples

Les mesures relatives à la mobilité et à l'énergie dans les bâtiments possèdent souvent un impact important sur l'empreinte écologique. Il est donc utile de tenir compte de ces aspects:

#### ▶ Attention à la mobilité

Les trajets travail-domicile et les déplacements de service doivent pouvoir être effectués avec moins de kilomètres et moins de pollution. Moins de kilomètres, en aménageant des espaces de bureau locaux à des endroits permettant aux collaborateurs de travailler dans leur région un ou plusieurs jours par semaine. En groupant les réunions, en décentralisant les sites de formation, en encourageant la téléconférence, en développant des plates-formes de collaboration sur l'intranet ou en envisageant le télétravail. Moins de pollution, en intervenant dans le prix des transports en commun, en proposant des vélos d'entreprise, en assurant la promotion de l'indemnité bicyclette majorée, en stimulant le covoiturage et en organisant des cours d'éco-conduite.

#### ▶ Énergie dans les bâtiments

Chaque bâtiment possède ses propres caractéristiques énergétiques. Un audit énergétique vous permettra de mieux les connaître, avec à la clé un plan d'action (pluriannuel) vous indiquant les adaptations à apporter pour réaliser des économies d'énergie.

Hormis les adaptations techniques, des transformations fondamentales peuvent engendrer une économie d'énergie maximale. En moyenne, un investissement représentant une année de budget énergétique est nécessaire pour réaliser une économie d'énergie de 20%. Ces dépenses présentent un retour sur investissement intéressant.

Recherchez, dans le cadre de vos projets de nouvelles constructions, un niveau de prestation énergétique optimal. Plus la valeur du PE est réduite, plus grand est votre avantage. Un niveau E de 100 est exigé pour les nouveaux espaces de bureau. Toutefois, un PE plus ambitieux de 55 est également réalisable.



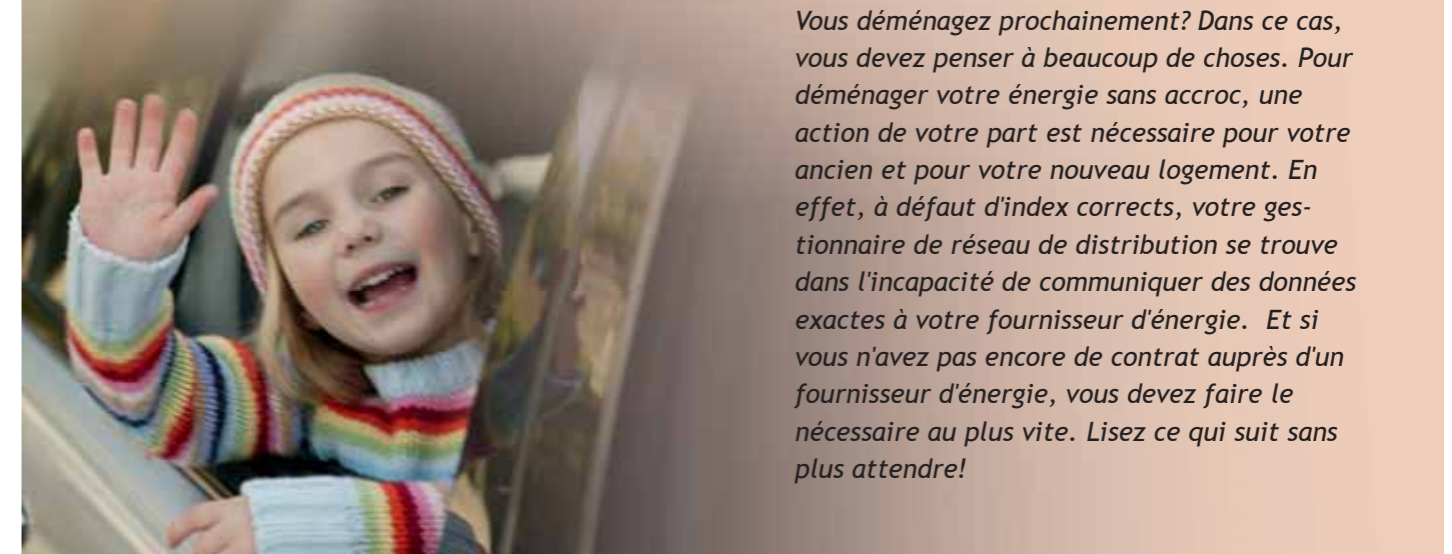
### Eandis met toutes les chances de son côté

Eandis a dressé le bilan de son empreinte écologique actuelle. Un programme d'approche a été élaboré sur cette base afin de mettre en œuvre des mesures de réduction dans tous les segments de l'entreprise.

Notre objectif est de réduire nos émissions de CO<sub>2</sub> de 10% d'ici 2012 par l'intermédiaire de mesures dans le domaine de la mobilité, de la consommation d'énergie de nos bâtiments et d'une politique d'achat durable.



## Vous envisagez de déménager? N'oubliez pas votre énergie!



*Vous déménagez prochainement? Dans ce cas, vous devez penser à beaucoup de choses. Pour déménager votre énergie sans accroc, une action de votre part est nécessaire pour votre ancien et pour votre nouveau logement. En effet, à défaut d'index corrects, votre gestionnaire de réseau de distribution se trouve dans l'incapacité de communiquer des données exactes à votre fournisseur d'énergie. Et si vous n'avez pas encore de contrat auprès d'un fournisseur d'énergie, vous devez faire le nécessaire au plus vite. Lisez ce qui suit sans plus attendre!*

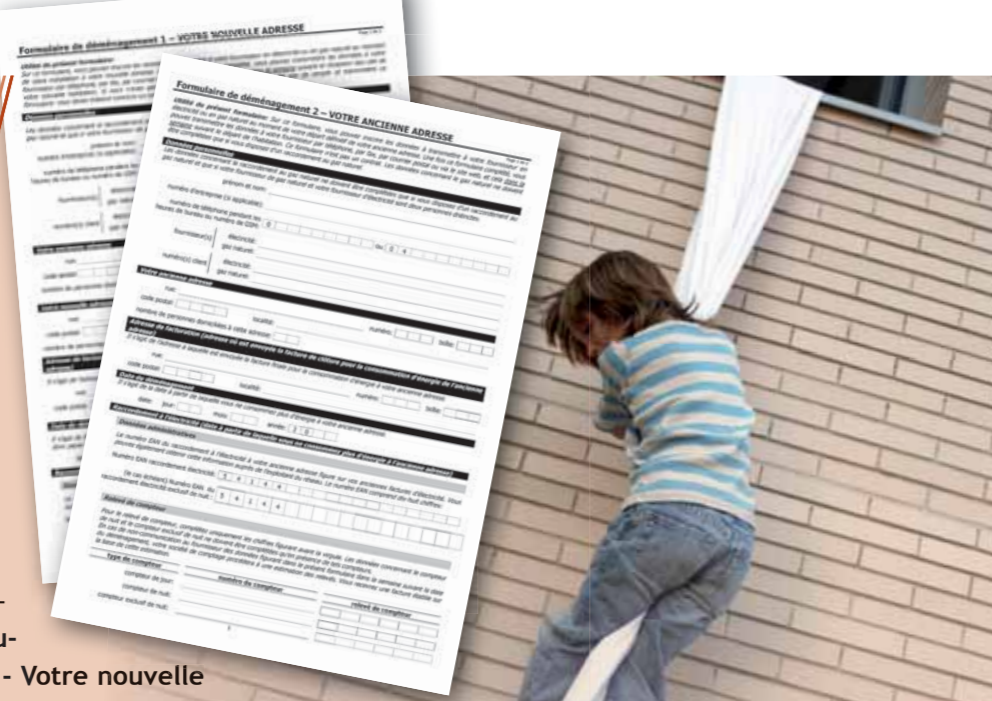
## Faites-vous accompagner

La VREG (instance flamande de régulation du marché de l'électricité et du gaz) a conçu plusieurs outils pour organiser le déménagement de votre électricité et de votre gaz naturel dans les meilleures conditions possibles:

- ▶ Deux formulaires de déménagement standard: 'Formulaire de déménagement 1 - Votre nouvelle adresse' et 'Formulaire de déménagement 2 - Votre ancienne adresse'. Ces formulaires sont comparables à un formulaire de constat à l'amiable en cas d'accident de voiture: les informations de toutes les parties sont centralisées afin d'éviter toute discussion ultérieure.
- ▶ Un **module internet intelligent** sur [www.vreg.be](http://www.vreg.be) qui vous aide à déménager votre énergie en deux minutes, sur la base de votre situation spécifique. Le site internet vous permet également de télécharger les formulaires de déménagement et met à votre disposition un **dossier de déménagement pratique**, avec des informations utiles et des explications sur ce que vous devez précisément faire.



- ▶ **Vous n'avez pas Internet?** Vous pouvez demander gratuitement les formulaires en appelant le 1700 ou en vous rendant dans votre maison communale ou dans les bureaux d'accueil d'Eandis (voir page 18).



## Déménagez en trois étapes

Vous déménagez? Informez votre fournisseur d'électricité et de gaz naturel dans les plus brefs délais. Les trois étapes suivantes sont importantes:

### 1<sup>ère</sup> étape: Un mois avant votre déménagement

Si vous envisagez de déménager, il est recommandé de contacter votre/un fournisseur un mois à l'avance. Il vous expliquera ce que vous devez faire.

### 2<sup>e</sup> étape: Lorsque vous déménagez vers votre nouvelle adresse

- Dès que vous avez les clés de votre nouvelle habitation et que vous pouvez effectivement consommer de l'énergie, indiquez sur le 'Formulaire de déménagement 1 - Votre nouvelle adresse' les données nécessaires pour que votre fournisseur puisse organiser administrativement la fourniture d'énergie à votre nouvelle adresse.
- Notez l'index du jour de la remise des clés de votre nouvelle habitation. Faites signer les index relevés par vos soins sur le 'Formulaire de déménagement 1 - Votre nouvelle adresse' par l'ancien occupant ou le propriétaire de votre nouvelle habitation. Ce faisant, vous éviterez toute discussion concernant l'exactitude des index.



- Communiquez à votre fournisseur les données figurant sur le formulaire de déménagement par courrier, téléphone, fax ou via le site Internet dans les meilleurs délais (une semaine maximum). Contactez votre fournisseur pour convenir du mode de communication de vos données.

**Important!** Recontactez votre fournisseur si vous n'avez toujours pas reçu de facture d'acompte pour la consommation à la nouvelle adresse deux mois après le déménagement.

### 3<sup>e</sup> étape: Lorsque vous quittez votre ancienne adresse

- Lorsque vous quittez définitivement votre ancien logement, lorsque vous remettez, par exemple, les clés au nouvel occupant ou au propriétaire, indiquez sur le 'Formulaire de déménagement 2 - Votre ancienne adresse' les données nécessaires à votre fournisseur pour dresser la facture de décompte pour l'électricité et/ou le gaz naturel relative à votre ancienne adresse. Notez l'index du jour où vous quittez définitivement le logement. Faites signer les index relevés par vos soins sur le 'Formulaire de déménagement 2 - Votre ancienne adresse' par le nouvel occupant ou par le propriétaire de votre ancien logement. Ce faisant, vous évitez

rez toute discussion concernant l'exactitude des index. Prenez également note des coordonnées du nouvel occupant ou du propriétaire.

- Communiquez à votre fournisseur les données figurant sur le formulaire de déménagement dans la semaine suivant le départ de votre habitation. Vous pouvez lui communiquer les données par courrier, par téléphone, par fax ou sur le site Internet. Contactez votre fournisseur pour convenir du mode de communication de vos données.
- Si vous quittez votre ancienne adresse pour aller habiter à une nouvelle adresse en gardant le même fournisseur, il vous est bien évidemment loisible de communiquer à votre fournisseur les données des deux formulaires de déménagement en même temps.

**Important!** Recontactez votre fournisseur si vous n'avez toujours pas reçu de facture de décompte pour la consommation à l'ancienne adresse deux mois après le déménagement.



## Qu'en est-il des habitations inoccupées?

Vous êtes à la recherche d'un locataire ou d'un acheteur pour votre logement vide? Pensez à la fourniture d'énergie à cette adresse et évitez toute surprise désagréable! Vous disposez de deux options: vous pouvez conclure un nouveau contrat avec un fournisseur d'énergie (la plupart des fournisseurs proposent un contrat et un tarif habitation vide) ou vous pouvez demander à couper la fourniture d'électricité et de gaz naturel (auquel cas vous devrez payer des frais de coupure).



**CONSEIL**

# Eandis plus proche que vous ne le pensiez

## ■ Qui sommes-nous?

Eandis exerce ses activités dans 239 communes de Flandre, de la Côte à la Campine, et emploie plus de 4 200 collaborateurs.

L'électricité et le gaz naturel sont acheminés chez le client via un réseau de câbles et de canalisations. La mission principale des gestionnaires de réseau de distribution consiste à gérer ce réseau.

En Flandre, sept gestionnaires de réseau de distribution font appel à Eandis pour mener à bien leurs missions d'exploitation : Gaselwest, IMEA, Imewo, Intergem, Iveka, Iverlek et Sibelgaz.

## ■ Que faisons-nous?

L'énergie est un besoin de base pour tous.

Nuit et jour, nous acheminons l'électricité et le gaz naturel vers tous les clients résidant dans notre zone d'activité, de manière fiable et sûre, dans le respect de l'homme et de l'environnement.

Dans le cadre de notre mission sociale, nous favorisons l'utilisation rationnelle de l'énergie et nous organisons l'alimentation en énergie des personnes en difficulté de paiement.



## Nos collaborateurs changent de look

Vous l'avez peut-être remarqué dans le paysage urbain: nos collaborateurs portent depuis peu de nouveaux vêtements de travail. Les couleurs - bleu, vert et blanc - n'ont pas changé, mais le "look" est plus dynamique, voire légèrement branché. Un modèle créatif réalisé par les étudiants de Design Textile et Mode de la KASK, l'Académie royale des Beaux-Arts de Gand.

Le motif et le design ont donc bénéficié de l'attention requise, ce qui n'empêche pas l'aspect fonctionnel de primer. En effet, les vêtements de travail doivent avant toute chose être confortables et protéger si nécessaire. Les nouveaux vêtements de travail comportent, suivant les conditions climatiques, de très nombreuses pièces: polo, T-shirt, veste sans manche, veste de signalisation, pardessus, parka, pantalon à bretelles, pantalon à bandes, veste de manœuvre, sweater, combinaison d'été et d'hiver, pantalon de pluie. Certaines de ces pièces sont réalisées dans une matière spéciale qui protège contre les arcs électriques.

Nos indexiers garderont, pour leur part, leur tenue traditionnelle. Ils recevront une nouvelle combinaison l'année prochaine.



## Voici ce que fait Eandis

- Effectuer des travaux de raccordement.
- Relever les compteurs.
- Donner des conseils sur l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et octroyer des primes URE.
- Acheminer l'électricité jusque chez le client via le réseau moyenne et basse tension.
- Acheminer le gaz naturel jusque chez le client via le réseau moyenne et basse pression.
- Effectuer des travaux sur les réseaux de distribution.
- Résoudre les pannes et les incidents techniques sur le réseau.
- Entretenir et réparer l'éclairage public dans les rues.
- Placer des compteurs à budget et assurer le service du fournisseur social.

## Accédez au guichet électronique sur [www.eandis.be](http://www.eandis.be)

- ▶ Vous voulez communiquer vos index de compteur?
- ▶ Vous souhaitez un raccordement pour une construction neuve?
- ▶ Vous voulez demander une prime pour l'utilisation rationnelle de l'énergie?
- ▶ Vous voulez signaler un lampadaire urbain défectueux?

Vous pouvez le faire de manière simple et rapide via le guichet électronique sur le site [www.eandis.be](http://www.eandis.be). Choisissez l'option **e-guichet** sur la page d'ouverture et effectuez l'action souhaitée!

## Vous déménagez? N'oubliez pas votre énergie!

Rendez-vous sur [www.eandis.be](http://www.eandis.be) et cliquez sur 'Déménagement'. Nous vous accompagnons, pas à pas, pour vous permettre d'emporter facilement votre gaz naturel et votre électricité dans vos cartons! Vous pouvez également télécharger ici les formulaires de déménagement, le dossier déménagement, ainsi qu'un module Internet intelligent de la VREG (instance de régulation flamande du marché de l'électricité et du gaz). Vous pouvez aussi demander gratuitement les formulaires de déménagement en appelant le 1700, ou en vous rendant dans votre maison communale ou votre bureau d'accueil Eandis.





■ Questions principales

Si vous avez lu attentivement le magazine Eandis, vous n'aurez aucune difficulté à répondre aux questions. Pour chacune des quatre questions, cochez la bonne réponse. Bonne chance!

- ▶ Quel est le montant de la prime qu'Eandis vous réserve si, en 2011, vous installez dans votre habitation existante un chauffe-eau solaire avec une surface de capteur de 12 m<sup>2</sup>?
  - 525 euros
  - 900 euros
- ▶ Et quel est le montant de la prime URE à laquelle vous avez droit si votre maison unifamiliale nouvellement construite et équipée d'un chauffe-eau solaire atteint un niveau E 60?
  - 1 300 euros
  - 1 000 euros
- ▶ Combien coûte un raccordement standard au réseau de gaz naturel?
  - 250 euros
  - 450 euros
- ▶ Quel est le niveau de performance énergétique exigé pour un nouvel immeuble de bureaux?
  - E 55
  - E 100

■ Question subsidiaire

Combien de réponses à notre concours recevrons-nous avant le 31 décembre 2010?

réponses

Les réponses et les noms des gagnants de ce concours seront publiés dans le prochain numéro de notre magazine Eandis.

<<< suite de la page précédente.

Gagnent un jeu de lampes de jardin:

- |                                 |                                |  |
|---------------------------------|--------------------------------|--|
| De Clercq Hendrik, Dendermonde  | Jaspers Bjorn, Ekeren          | Trap Francine, Nieuwpoort              |
| De Clerque Jacqueline, Merchtem | Lepere Lorena, Wilrijk         | Van Becelaere Doris, Aalst             |
| De Smaels Christiaan, Boezinge  | Loyez Leen, Heverlee           | Van Damme Alexandra, Assenede          |
| De Smedt Rita, Asse             | Maelstaf Gilbert, Ieper        | Van Deursen Marina, Knokke-Heist       |
| De Vuyst Joel, Berlare          | Maes Marleen, Melsele          | Van Dyck John, Herenthout              |
| De Waele Patrick, Hamme         | Maginet Marijke, Brakel        | Van Haver Myriam, Dendermonde          |
| Debouvere Truus, Grimminge      | Mariën Fons, Bierbeek          | Van Herck Guido, Retie                 |
| Denis Nathalie, Lochristi       | Mathijs Godelieve, Denderbelle | Vandekerckhove Christine, Kuurne       |
| Depraetere Petro, Oudenaarde    | Proost Charles, Mol-Donk       | Vandenbosch Thomas, Assebroek          |
| Dhondt Greet, Kruishoutem       | Rogiers Roland, Eeklo          | Vanhaezebroeck Andre, Kortrijk-Aalbeke |
| Haelen Martha, Kasterlee        | Rombaut Vicky, Wetteren        | Vantroyen Roger, Oostende              |
| Hertoghe William, Wilrijk       | Sandrap-Minne Michel, Wevelgem | Verkinder Albert, Roeselare            |
| Heylen Chris, Grobbendonk       | Segers Ludovik, Londerzeel     | Verwimp Jacqueline, Turnhout           |
| Hoornaert Marianne, Geluwe      | Soesilo Damayanti, Deurne      | Zahony Tamas, Tervuren                 |
| Istas Willy, Melle              | Symons Lea, Duffel             |  |

# Le gaz naturel, un choix... naturel!


Vous recherchez une chaleur douce, mais aussi confortable? Dans ce cas, choisissez le gaz naturel! Le gaz naturel ne vous offre que des avantages. C'est surtout au niveau financier que vous le constaterez. La nouvelle génération de chaudières à haut rendement consomme jusqu'à 40 % de moins qu'une chaudière de 15 ans. Vous n'avez pas à vous soucier de l'installation et de l'entretien. Ces appareils sont très simples et vraiment pas chers. Vous pouvez à tout moment compter sur le gaz naturel: toujours présent, tout en restant discret. Pas besoin de citerne de stockage dans votre jardin, pas de bruit incommodant. Le gaz naturel vous propose une chaleur très confortable, adaptée à vos besoins. Pourquoi attendre? Choisissez la solution la plus simple et la plus efficace: optez pour le gaz naturel! Thomas et Anne ont d'ores et déjà franchi le pas. Voici leur histoire.

**Anne et Thomas: 'Nous avons fait une bonne affaire!'**

Anne et Thomas envisageaient depuis longtemps de remplacer leur vieille chaudière au mazout par une nouvelle chaudière au gaz naturel basse consommation. Ils ont donc retourné le coupon à remplir pour obtenir des informations sur le gaz naturel, publié dans la dernière édition du Magazine Eandis. Anne: "La cuve de notre chaudière au mazout était presque vide à la fin de l'hiver dernier. Avant de la faire remplir, nous avons voulu nous renseigner au sujet de la possibilité de passer au gaz natu-

rel. Nous avons complété le bon et nous avons été contactés par un conseiller clients dans les deux semaines. Ce conseiller a pris tout son temps pour nous donner des informations spécialisées, suivant notre situation personnelle. Grâce à son aide, nous avons pu rapidement opter pour le gaz naturel. Notre choix s'est porté sur une chaudière à condensation, car celle-ci nous permet de réaliser jusqu'à 40 % d'économie sur notre consommation."





## Opter pour le gaz naturel? Mais bien sûr !

Opter pour le gaz naturel,  
c'est opter pour une foule d'avantages.  
Le gaz naturel est bon pour votre porte-monnaie  
et pour l'environnement, il est confortable et sûr.

!  
A compléter!



COUPON-REPONSE  
POUR UN RENDEZ-VOUS  
GRATUIT ET  
SANS ENGAGEMENT

Demandez dès à  
présent un conseil  
personnalisé sur  
le gaz naturel!

Complétez le  
verso

**eandis**